



# Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier

---

## Joint Forum of Financial Market Regulators

### ASSOCIATION CANADIENNE DES ORGANISMES DE CONTROLE DES REGIMES DE RETRAITE

Robert Christie  
Président du Forum conjoint  
Directeur général et  
Surintendant des services financiers  
de l'Ontario

Debbie Lyon  
Surintendante des régimes de retraite  
du Manitoba

David Wild  
Président du Forum conjoint  
Président de la Commission des  
services financiers et  
Surintendant des régimes de retraite  
de la Saskatchewan

Julian McCarthy  
Surintendant adjoint des régimes de retraite  
Terre-Neuve-et-Labrador

### AUTORITES CANADIENNES EN VALEURS MOBILIERES

Jean St-Gelais  
Président-directeur général  
Autorité des marchés financiers  
du Québec

Stephen Murison  
Vice-président  
Commission des valeurs mobilières  
de l'Alberta

Doug Hyndman  
Président  
Commission des valeurs mobilières  
de la Colombie-Britannique

Les O'Brien  
Président  
Commission des valeurs mobilières  
de la Nouvelle-Écosse

Lawrence Ritchie  
Vice-président  
Commission des valeurs mobilières  
de l'Ontario

### CONSEIL CANADIEN DES RESPONSABLES DE LA REGLEMENTATION D'ASSURANCE

C. Michael Grist  
Surintendant adjoint des assurances  
de la Colombie-Britannique

James Scalena  
Surintendant des institutions financières  
du Manitoba

Suzanne Bonnell-Burley  
Sous-ministre adjointe, Services à la justice  
Nouveau Brunswick

Danielle Boulet  
Surintendante de l'encadrement de la  
solvabilité  
Autorité des marchés financiers  
Québec

Jim Hall  
Surintendant des assurances et  
institutions financières  
Registraire des coopératives de crédit  
de la Saskatchewan

### ORGANISATIONS D'ENCADREMENT DES SERVICES D'ASSURANCE DU CANADA

Gerry Matier  
Directeur général  
Le Conseil d'assurance de British Columbia  
British Columbia

Le 24 octobre 2008

**Objet : *Cadre 81-406, Information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif et de fonds distincts***

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'annoncer que le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier, avec l'approbation de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), a publié le *Cadre 81-406, Information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif et de fonds distincts*.

Le Forum conjoint est reconnaissant des réponses reçues des intéressés sur le cadre proposé en juin 2007. Tous les commentaires reçus ont été examinés avec attention et le cadre a été modifié afin de régler les problèmes soulevés et d'intégrer des modifications proposées tant par les investisseurs que par les participants du secteur. Le Forum conjoint remercie les intéressés des commentaires détaillés et éclairés qu'ils ont fournis tout au long du projet.

Grâce à ce cadre, le Forum conjoint vise à fournir aux investisseurs des renseignements pertinents sur les organismes de placement collectif (les « OPC ») et les fonds distincts (les OPC et les fonds distincts étant appelés collectivement ci-après les « fonds ») au moment où ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire avant de prendre la décision d'investir. Le cadre décrit les divers éléments du régime d'information à fournir au moment de la souscription, y compris un nouveau sommaire du fonds intitulé « Aperçu du fonds », les modes de livraison et les droits des investisseurs ainsi que les obligations réglementaires relatives à l'établissement, au dépôt et à la livraison du document.

Le cadre reflète la vision partagée des membres du Forum conjoint d'un régime d'information plus pertinent et efficace. Il ne précise pas les obligations particulières relatives au nouveau régime, mais énonce plutôt les concepts et principes sur lesquels les membres du CCRRA et des ACVM se sont entendus.

Le cadre représente également l'aboutissement du projet du Forum conjoint sur l'information à fournir au moment de la souscription. Il a été soumis au CCRRA et aux ACVM pour qu'ils commencent à apporter des modifications aux lignes directrices et à la législation sur l'assurance (dans le cas des fonds distincts), et aux règlements et à la législation sur les valeurs mobilières (dans le cas des OPC). Chaque organisme aura recours à ses méthodes habituelles pour recueillir les commentaires de l'ensemble des intéressés et collaborer avec eux, afin de mettre en œuvre le cadre et les principes qui le sous-tendent en établissant un juste équilibre entre la protection des investisseurs et l'efficacité des marchés. Le Forum conjoint surveillera ces travaux, surtout pour assurer l'harmonisation entre les secteurs.

Vous trouverez ci-joint un sommaire du contexte dans lequel le cadre a été élaboré. Vous pouvez obtenir un exemplaire du cadre et du sommaire du contexte sur le site Web du CCRRA ([www.ccr-ccra.org](http://www.ccr-ccra.org)), de certains des membres des ACVM (pour obtenir la liste : [www.csa-acvm.ca](http://www.csa-acvm.ca)) ou du Forum conjoint ([www.jointforum.ca](http://www.jointforum.ca)).

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

#### **ORIGINAL SIGNÉ PAR**

David Wild  
Président,  
Comité directeur du Forum  
conjoint sur l'information au  
moment de la souscription

Jim Hall  
Président,  
Groupe de travail du Forum  
conjoint sur l'information au  
moment de la souscription